

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale										
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :								
16/07/18	06/08/18	F01118P0174								
	1. Intitulé du projet									
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plateforme de transit de matériaux sur le Port amont de Bruyères-sur-Oise										
(95)	nor and practioning de trainer de materials	our to retraine in de Brayeres sur eles								
, '										
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique										
Nom	Prénom									
2.2 Personne morale										
Dénomination ou raison sociale	MEDINGER ENVIRONNEMENT									
Nom, prénom et qualité de la personne	MEDINGER Gautier									
habilitée à représenter la personne morale	Directeur Général									
RCS / SIRET 8 3 3 0 1 3 4	9 3 0 0 0 1 4 Forme juridiqu	sasu								
Joiane	z à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1								
	· ·									
	u des seuils et critères annexé à l'article R									
O	imensionnement correspondant du projet									
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard ( Préciser les éventuelles rubriques issues d									
	Autres installations classées pour la protecti	on de l'environnement soumises à								
	autorisation.									
	Rubriques ICPE :									
	2515-1, 2791 : autorisation 2516, 2517, 2518, 2716 : enregistrement									
	2515-2, 2522, 4734 : déclaration									
	rubriques IOTA : 1.1.1.0. et 1.1.2.0. : Déclarati	on								
	4 Caractéristiques générales du projet									

# 4. Caracteristiques generales au projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

# 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Au sein de la plateforme multimodale fluviale aménagée par le Port Autonome de Paris sur la commune de Bruyères-sur-Oise, la société MEDINGER ENVIRONNEMENT exploite depuis juin 2018 sur une emprise de 2 ha une plateforme de tri, transit des déchets du BTP et de réutilisation de produits recyclés à proximité des agences de travaux du groupe MEDINGER. Le site est déjà ICPE sous le régime de la déclaration. Elle a pour projet l'augmentation de capacité de son activité et l'extension de son site. Le projet implique : extension de surface (+1,4 ha), imperméabilisation avec création de voirie et de plateforme pour le transit et le tri des matériaux, développement de nouveaux outils technologiques, mise en place d'une station de concassage mobile et mise en place d'une station de préparation de béton prêt à l'emploi.

La plateforme disposera de 2 bassins de gestion des eaux pluviales:

- un bassin étanche sur lesquelles sont stockées les terres potentiellement polluées en attente d'être réanalysées
- un bassin de gestion des eaux pluviales dimensionné pour une pluie décennale.

Pour la mise en place d'un procédé de lavage, l'exploitant pourra être amené à utiliser l'eau prélevée à partir d'un forage permettant de pomper jusqu'à 40 m3/h soit 88 000 m3/an, à ~15/20 m de profondeur captant la nappe de la craie. Le projet n'implique aucun travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# 4.2 Objectifs du projet

MEDINGER ENVIRONNEMENT est une société spécialisée dans le traitement et le recyclage des matériaux générés par des travaux, principalement issues des activités démolition, travaux publics et de construction du groupe MEDINGER.

Dans le cadre du développement de ces activités, MEDINGER exploite depuis juin 2018 un site de transit et de tri de matériaux, localisé sur la zone portuaire à Bruyères-sur-Oise (95). L'aménagement du port autonome a été autorisé par arrêté préfectoral du 04/09/2009, suite à l'examen de son étude d'impact incluant l'aménagement du terrain objet du présent dossier. Le projet ici présenté consiste en l'extension de 1,4 ha, de ce projet initial de 2 ha ayant fait l'objet d'un permis de construire et d'un dossier de déclaration ICPE déposé le 04/10/2017.

Ce projet permettra la mise en place d'un laveur d'une puissance d'environ 560 kW, la préparation de béton prêt à l'emploi ainsi que le traitement des matériaux suivants :

- 100 000 t de sables et graviers à traiter;
- 10 000 t de sables et graviers légèrement pollués (matériaux non dangereux non inertes à traiter).

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire intra-entreprise puisque la majorité des matériaux proviendront de chantiers de démolition gérés par MEDINGER, et pourront après traitement être réutilisés par l'entreprise pour de nouveaux chantiers de construction. Le transport des matériaux par voie fluviale sera privilégiée du fait de l'implantation en bord d'Oise, au sein du port amont de Bruyères-sur-Oise.

Pour le procédé de lavage, création d'un forage pour pomper de l'eau dans la nappe de la craie à 15/20 m de profondeur.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

Les voiries et nouveaux bassins seront mis en place.

# 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier démarrera par une phase de terrassement avec une gestion des terres permettant de limiter l'évacuation ou l'apport de terres sur site. Il n'y aura pas d'opération de défrichement préalablement aux terrassements.

L'ensemble du chantier suivra la Charte de la Fédération Françaises du bâtiment "Chantier propre" concernant la gestion des déchets, la réduction des pollutions de l'eau et du sol, la limitation du bruit ou la protection de la nature.

Le forage d'alimentation en eau industrielle dans la nappe de la craie sera réalisée comme suit:

Le forage captera uniquement la craie, sous recouvrement d'alluvions et de remblais.

Du fait de la présence potentiel de remblais de mauvaise qualité au droit du site, les formations de recouvrement seront occultées par la pose d'un tube cimenté, ancré d'au moins 1 m sous le toit de la craie.

La réalisation du forage respectera les préconisations de l'arrêté du 11/09/2003 et de la norme NFX 10-999 relative à la réalisation, suivi et abandon d'ouvrages de captage. En cas de réalisation d'un forage non productif, l'ouvrage sera comblé de manière à éviter les transferts de pollution depuis la surface, conformément aux préconisations de l'arrêté du 11/09/2003. Une margelle de protection de 3 m² centrée sur le tubage sera aménagée au niveau de la tête du forage. La tête de l'ouvrage sera protégée et signalée de manière visible, pour éviter toute dégradation lors de manœuvres d'engins.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations suivantes seront conduites :

- Réception des matériaux (terres potentiellement polluées, terre végétale, argiles, fraisât, béton, sablon, sables, cailloux, graviers), par péniches ou par camions
- Tri des matériaux
- Criblage, lavage et malaxage si nécessaire
- Concassage si nécessaire
- Stockage temporaire de matériaux
- Production de béton

Le forage d'eau industrielle qui sera créé sur le site est destiné à couvrir les besoins en eau de la filière de lavage. Ce forage captera la nappe de la craie. Le débit d'exploitation normal sera de 20 m3/h et pourra être porté à 40 m3/h en cas de besoins. Les eaux captées proviendront principalement de la nappe de la craie, s'écoulant depuis le plateau de Thelle et potentiellement de l'Oise.

Compte tenu de la productivité de l'aquifère crayeux de la vallée de l'Oise et de la distance des points de prélèvements, ce pompage n'occasionnera pas d'interférence sur les captages du champ captant d'Asnières sur Oise ou de Bruyères sur Oise. En effet, du fait de la présence de l'Oise entre le site et le champ captant d'Asnières sur Oise, la rivière jouera un rôle de barrière hydraulique. Du fait de sa présence dans le périmètre éloigné du champ captant d'Asnières sur Oise, l'avis d'un hydrogéologue agréée sera demandé dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale.

Le captage AEP de Bruyères sur Oise entraîne un cône d'appel d'environ 200 à 250 m d'après les études menées sur ce captage. Le site est localisé à plus de 1,5 km de ce captage. Le site n'aura donc aucune influence sur ces captages AEP.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Déclaration ICPE faite le 04/10/2017 pour les rubriques suivantes: 2515-1c (< ou = 200 kW); 2515-2b (< ou = 350 kW), 2516-2 (< ou = 25 000 m3), 2517-3 (< ou = 10 000 m3), 2716-2 (< 1000 m3), 2518-B (< 3m3), 2791-2 (< 10 t/j), 4734-2c (< 500 t)  Autorisation environnementale (installations classées pour la protection de l'environnement).  Loi sur l'eau : rubriques 1.1.1.0 (déclaration pour pompage d'eau de la nappe) et 1.1.2.0. (déclaration pour maximum 88 000 m3/an)								
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfic	cie alobale de l'opératio	on - préciser le	es unités de mesure utilisées				
	deurs caractéri		л расская	Valeur(s)				
superficie globale (dont extension) ; surf. plancher bâtiment adm. & tech (inchangé) 2515-1 puissance des machines fixes installées /2515-2 puissance des machines installées 2516: capacité de transit de produits minéraux pulvérulents non ensachés 2517: superficie aire de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes ; 2518: capacité de malaxage ; 2522: puissance des machines fixes 2716: volume susceptible d'être présent dans l'installation 2791: quantité de déchets traitée / 4734 réserve de carburant en réservoir aérien 1.1.1.0 pompage d'eau de la nappe / 1.1.2.0: volume prélevé 3,4 ha; 204 m² / 174m² au sol A :1 200 kW / D : 350 kW E: 200 000 m3 E: 25 000 m² E: 4 m3 / D ≤400 kW E: 15 000 m3 A : 300 t/j / DC : < 500t D / D : 88000m3/an								
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>0</u> <u>2</u> ° <u>2</u>	1'15"E Lat. 49°08'50"N				
Port amont de Bruyères-sur-Oise 95 820 BRUYERES-SUR-OISE	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a) l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri	épart :	Long ° _	_'" Lat°'"_ _'" Lat°'"_				
Joignez à votre demande les annexes $n^{\circ}$ 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui $\times$ Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui $\times$ Non								
environnementale ?  4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	nt les projet et	MEDINGER ENVIRONN multimodale dont l'an du 04/09/2009. Déclaration ICPE faite juin 2018 Permis de construire r	IEMENT est ar nénagement : le 04/10/2017 n°PC 95116 17 de surface de	modiataire de la plateforme a été autorisé par Arrêté préfectoral 7 pour le démarrage du site ICPE en 7 H0002 accordé le 14/12/2017 pour la e plancher pour un bâtiment				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Le site est localisé en bordure du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, qui s'étend sur 60 000 ha sur 59 communes de l'Oise et du Val d'Oise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Bruyères-sur-Oise est comprise dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPR) de la Vallée de l'Oise, initialement approuvé le 7/07/1998 et révisé le 5/07/2007. Le risque inondation a été pris en compte (réhausse de la plateforme + bassin de compensation des crues)> voir §6.1: Risques naturels
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site se trouve en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

veolilez corri	Veuillez completer le tableau suivant :					
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Un captage d'eau sera créé sur site. Le débit de captage sera en moyenne d'environ 20 m3/h. En cas de besoin, le débit pourra atteindre 40 m3/h soit jusqu'à 88 000 m3 /an dans la nappe de la craie du Vexin normand et picard (code FRHG201).		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
Miliev naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X			
			X	Un site Natura 2000 (directive Oiseaux) est présent à 720 m à l'est du site étudié. Il s'agit des Forêts picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Poi (référence FR2212005). L'habitat de ce site NATURA 2000 est composé à 95% de forêt caducifoliées et de résineux. Le site du projet n'est pas forestier, il n'aura pas d'incidence sur cette zone NATURA 2000.		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		La commune de Bruyères-sur-Oise est comprise dans le PPRi de la Vallée de l'Oise. Le site du projet est implanté dans le périmètre du PPRn car localisé en zone inondable par débordement, dite zone jaune. Les prescriptions du PPRi relatives à la zone jaune seront respectées lors de l'aménagement et de la construction du site (cote de la plateforme : 27,30mNGF donc au-dessus de PHEC 27,23 mNGF, bassin de compensation des crues). De plus, le classement en zone jaune ne s'oppose pas à l'exploitation d'une ICPE soumise à Autorisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Trafic PL (livraison et sortie des matériaux) : moins de 45 PL/jour Trafic fluvial : moins de 1,5 barge/semaine Le principal moyen de limiter le trafic de camions sera l'utilisation prévue du transport par voie fluviale (objectif à 19 % à l'horizon 2020) du fait de l'emplacement du site au bord de l'Oise et de son installation sur la plate- forme multimodale. VL (personnel du site) : moins de 10 véhicules/jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Unité de concassage mobile dont les émissions sonores sont estimées à environ 90 dBA à 10 m de la source.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	non significatifs : poussières sur site (concassage, criblage, mouvement de matériaux), gaz d'échappement des engins
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Gestion des eaux pluviales par bassin d'orage équipé d'un séparateur à hydrocarbures et raccordement au réseau pluvial de la plateforme portuaire qui se rejette dans l'Oise après traitement et régulation de débit. La zone imperméable spécifique au stockage des terres potentiellement polluées dispose de son propre système de gestion des eaux pluviales reliés à un bassin de rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets sont collectés et traités par des centres de tri ou récupérateurs agréés: l'activité de valorisation de matériaux produit des matériaux recyclés à hauteur de 100 000 t/an (sables, graviers, etc.), elle peut généré moins de 50 000 t de matériaux non dangereux. L'exploitation générera moins de 100 t/an de déchets non dangereux en mélange ainsi que de la ferraille, bois, plastique.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés		fiées c	າບ 6.1 :	cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez leso	quelles	
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels :	

# 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le risque inondation a été pris en compte avec la création d'un bassin de compensation des crues.

La sensibilité environnementale de la zone a été prise en compte par l'aménagement de la zone par le Port Autonome de Paris par la restauration et le renforcement de la ripisylve des berges et des franges boisées ceinturant la zone, pour compenser la perte d'habitat terrestre au cœur du terrain, et assurer une intégration paysagère réussie, permettant de masquer la plateforme multimodale.

Le projet de MEDINGER ENVIRONNEMENT s'inscrit dans l'aménagement de la zone dans le respect des mesures d'accompagnement pour compenser, réduire, voir éliminer les impacts négatifs de l'exploitation de la zone.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du site MEDINGER ENVIRONNEMENT (2 ha déjà déclarés + extension de 1,4 ha -> site projeté : 3,4 ha) s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du site portuaire du Jacloret dont le porteur de projet est le Port Autonome de Paris. Cet aménagement d'environ 25 ha a fait l'objet de procédures administratives en 2009 ayant abouti à l'obtention d'un arrêté d'autorisation loi sur l'eau qui fournit notamment des prescriptions particulières vis-à-vis du risque inondation. Les principes et détails de la compensation ont été pris en compte dans le projet d'aménagement du site MEDINGER ENVIRONNEMENT. De même, l'étude d'impact avait alors pris en compte la sensibilité environnementale de la zone par la restauration et le renforcement de la ripisylve des berges et des franges boisées.

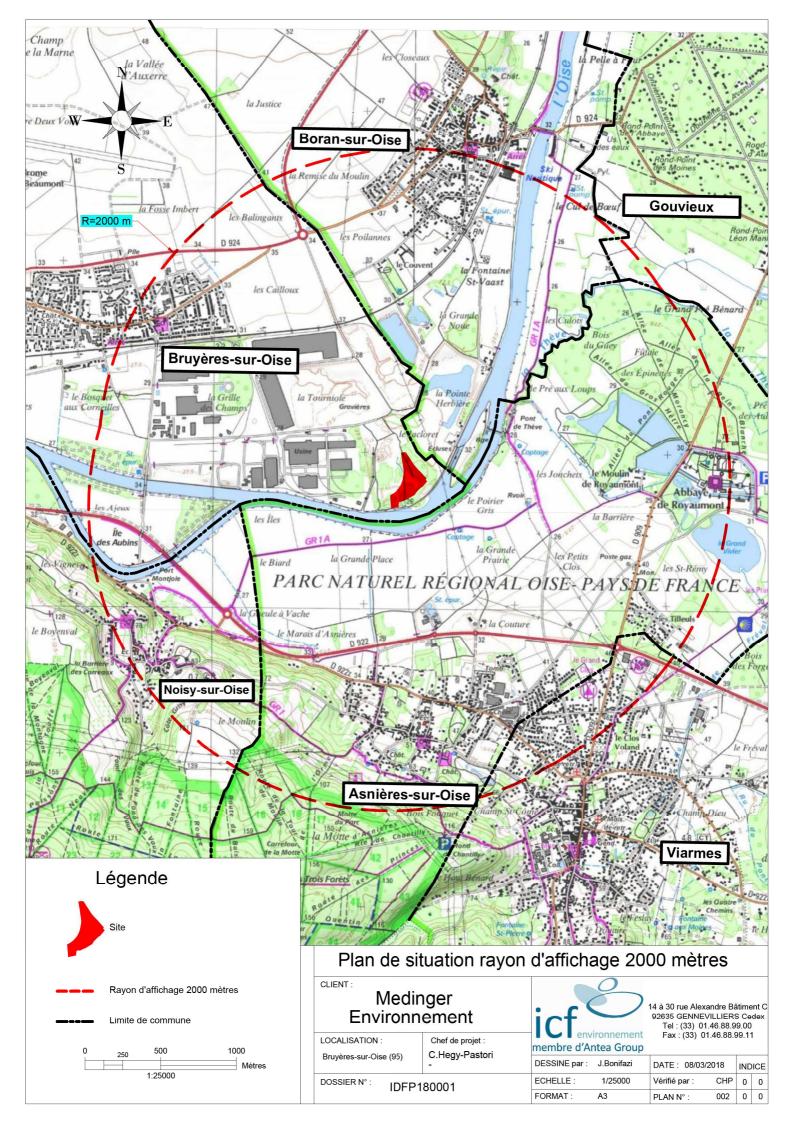
Il est donc estimé que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

# 8. Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

_	<u> </u>	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
ţ	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$
(	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

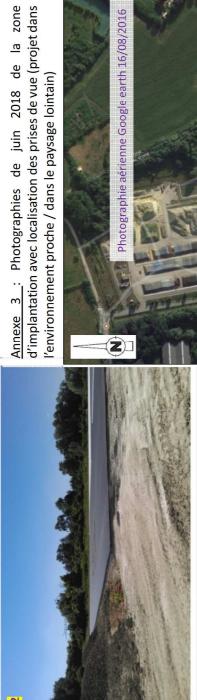
# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parlies auxquelles elles se raffachent Objet Notice hydraulique réalisé par ARCADIS, référencée 17-0583-ETU-0002-RPT-802 du 26/09/2017 P. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à FLEURY NEROGES le, 2 aout 2018 MEDINGER ENVIRONNEMENT Zi des Cirolièrs - Rue Edousse Aubert 91/2004-EURY-MEROGES Tél.: 01 69 04 64 put Person 17 9 04 94 68 SIRET MERSON 20014 - APE 4312A





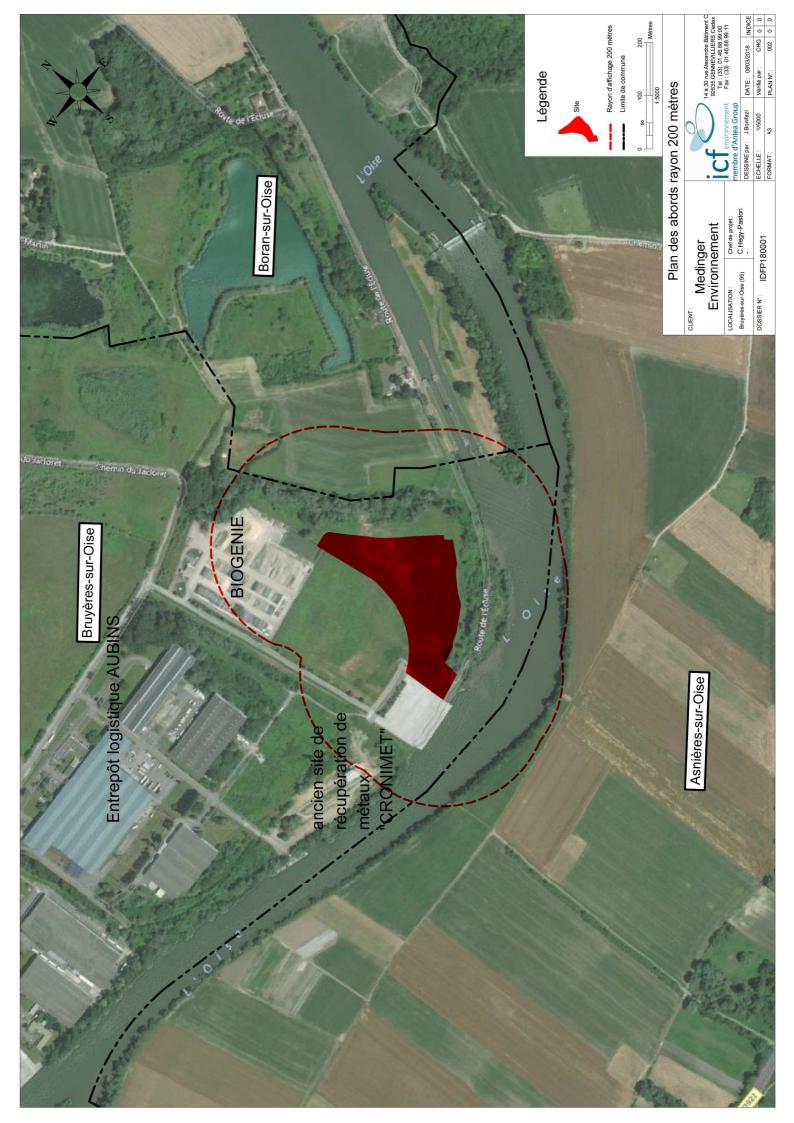












Annexe 6: Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

